

**FR**

Bruxelles, le 25 octobre 2023

|  |
| --- |
| **581e SESSION PLÉNIÈRE****20 et 21 septembre 2023****SYNTHÈSE DES AVIS, RÉSOLUTIONS ET RAPPORTS D’INFORMATION/D’ÉVALUATION ADOPTÉS** |
| Ce document est disponible dans toutes les langues officielles de l’Union européenne sur le site internet du CESE à l’adresse suivante:<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/plenary-session-summaries>.Les avis mentionnés peuvent être consultés en ligne au moyen du moteur de recherche du CESE:[https://dmsearch.eesc.europa.eu/search/opinion](https://dmsearch.eesc.europa.eu/search/ecdocs). |

Contents

[1. UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE ET COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE 3](#_Toc146880498)

[2. EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET CITOYENNETÉ 11](#_Toc146880520)

[3. MARCHÉ UNIQUE, PRODUCTION ET CONSOMMATION 15](#_Toc146880521)

[4. AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT 19](#_Toc146880522)

[5. RELATIONS EXTÉRIEURES 22](#_Toc146880535)

[6. TRANSPORTS, ÉNERGIE, INFRASTRUCTURES ET SOCIÉTÉ DE L’INFORMATION 27](#_Toc146880536)

# **UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE ET COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

* [***Services en euros numériques dans les États membres dont la monnaie n’est pas l’euro***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/services-en-euros-numeriques-dans-les-etats-membres-dont-la-monnaie-nest-pas-leuro)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Avis de catégorie C |
|  |
| **Références** | COM(2023) 368 final |
| EESC-2023-03599-00-00-AC |

**Points clés**

Considérant qu’il approuve le contenu de la proposition à l’examen et s’est déjà exprimé sur la question de l’euro numérique dans un autre de ses avis, sur le thème «Euro numérique et étendue et effets du cours légal des billets de banque et pièces en euros»*[[1]](#footnote-1)*, qui doit être adopté lors de la même session plénière de septembre 2023, le Comité a décidé d’émettre un avis qui soutient le texte proposé et de renvoyer à la position qu’il a prise dans le document susmentionné.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact:*** | *Krisztina PERLAKY-TÓTH*  |
| *Tél.* | *+32 25469740* |
| *Courriel* | Krisztina.PerlakyToth@eesc.europa.eu |

* [***Révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/revision-mi-parcours-du-cadre-financier-pluriannuel)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteurs** | Elena-Alexandra CALISTRU (groupe des organisations de la société civile — RO) |
|  | Konstantinos DIAMANTOUROS (groupe des employeurs — EL) |
|  | Stefano PALMIERI (groupe des travailleurs — IT) |
|  |
| **Références** | COM(2023) 336 final |
| EESC-2023-03172-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* tient le cadre financier pluriannuel (CFP) pour un instrument important afin de financer les programmes et les mesures dans l’ensemble des domaines d’action politique conformément aux priorités à long terme de l’Union européenne;
* convient sans réserve de la nécessité et de l’urgence de parvenir à s’accorder promptement sur la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021‑2027, en partant des principes suivants:
* fournir un soutien continu à l’Ukraine, en procurant à ce pays les financements dont il a besoin pour se reconstruire et pour rencontrer les obligations qui découlent de son cheminement vers l’adhésion à l’Union européenne;
* doter l’Union européenne des moyens financiers dont elle a besoin pour accomplir ses priorités politiques dans des domaines tels que les transitions écologique et numérique, la migration, la santé, le socle européen des droits sociaux et la relance de l’économie;
* faire valoir l’état de droit aussi bien au sein des États membres de l’Union que dans le processus de reconstruction de l’Ukraine, en subordonnant les financements à des conditions liées aux réformes;
* mettre en place des mesures efficaces de suivi afin de surveiller la mise en œuvre des programmes, en prévoyant d’associer les organisations de la société civile à ce processus;
* associer largement la société civile à la conception, à la planification et à la mise en œuvre du programme touchant au CFP;
* considère que la révision propose des modifications d’une portée limitée, qui témoignent d’un manque d’ambition et qui ne reviennent qu’à rapiécer le cadre financier. En outre, cette révision est complètement déconnectée des travaux que mène la Commission européenne en matière de prospective stratégique;
* considère que la révision ne traite pas des effets d’un budget contraint sur l’emploi et sur les entreprises ni de l’amoindrissement du pouvoir d’achat du CFP en raison d’une inflation élevée. Des problèmes essentiels sont également omis, tels que le vieillissement de la société et les mutations démographiques de l’Europe; le CESE estime de plus que le CFP devrait mieux traduire l’ensemble des principales priorités de l’Union européenne;
* estime que le programme proposé concernant la plateforme «Technologies stratégiques pour l’Europe» (STEP) revêt une ampleur et une portée bien trop restreintes par rapport à des initiatives similaires lancées dans d’autres pays;
* recommande d’adopter des stratégies à long terme, et notamment de créer un cadre budgétaire soutenable qui réduit au minimum l’exposition aux taux d’intérêt, d’allouer plus efficacement les ressources administratives et d’incorporer des mesures préventives en cas d’événements imprévus;
* demande également de réviser le cadre de comptabilisation des plafonds de dépenses, de s’attacher prioritairement aux recettes, qui croissent à concurrence du taux d’inflation actuel tandis que les dépenses augmentent selon un rythme fixé à long terme à 2 %.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Gerald KLEC*  |
| *Tél.* | *+32 2 546 99 09* |
| *Courriel* | Gerald.Klec@eesc.europa.eu |

* [***Évaluation à mi-parcours de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR)***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/information-reports/evaluation-mi-parcours-de-la-facilite-pour-la-reprise-et-la-resilience)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteure** | Elena-Alexandra CALISTRU (groupe des organisations de la société civile — RO)  |
| **Corapporteur** | Javier DOZ ORRIT (groupe des travailleurs — ES) |
| **Référence** | Rapport d’évaluation — EESC-2023-00508-00-00-RE |

**Points clés**

Le CESE:

* affirme qu’il faut améliorer la mise en œuvre des réformes de la FRR dans chaque pays. Cet objectif pourrait être atteint en fournissant des lignes directrices plus claires, en facilitant la collaboration entre les parties prenantes et en s’attaquant aux obstacles et difficultés rencontrés dans les différents secteurs;
* invite la Commission européenne et les gouvernements nationaux à veiller au respect du règlement FRR en ce qui concerne la participation de la société civile organisée à la phase de mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience (PRR) au moyen de processus de consultation officiels, structurés et permanents;
* concernant le flux d’informations, souligne que la mise en œuvre des PRR par les différents bénéficiaires intermédiaires et finaux doit faire l’objet d’informations plus détaillées, opportunes et harmonisées, précisant à tout le moins le montant total de chaque contrat, sa portée et son échéance. En outre, les institutions responsables devraient fournir des mises à jour plus claires et régulières sur l’état d’avancement de la mise en œuvre, la réalisation des jalons, les objectifs et le décaissement des fonds;
* insiste sur le fait que la lenteur de la mise en œuvre des projets, en particulier dans certains secteurs, doit être abordée sans tarder, et invite dès lors la Commission et les gouvernements nationaux à prendre des mesures pour rationaliser les processus, réduire la bureaucratie et fournir le soutien nécessaire pour garantir une mise en œuvre rapide et efficace des projets;
* fait observer que des mesures devraient être prises pour simplifier les procédures, réduire les contraintes administratives et fournir un soutien ciblé aux PME pour leur permettre de bénéficier de la FRR;
* demande une plus grande flexibilité quant à la sélection des projets, à l’allocation des fonds et au calendrier, pour pouvoir répondre aux circonstances qui évoluent et aux besoins qui se font jour, ainsi qu’une meilleure coordination entre la FRR et d’autres instruments d’investissement européens tels que les fonds structurels et de cohésion et le programme InvestEU;
* souligne l’appel lancé par la société civile organisée pour que la période de mise en œuvre soit prolongée du temps nécessaire à l’utilisation de tous les fonds;
* souligne qu’il importe de mettre en place des mécanismes de suivi et d’évaluation plus efficaces afin de jauger la durabilité et l’impact à long terme de la FRR, auxquels la société civile organisée doit être associée;
* fait valoir qu’il devrait exister une obligation de mettre en place un comité de suivi (ou des organes similaires) ou d’associer ceux déjà établis dans d’autres domaines, à l’instar d’autres programmes liés au versement de fonds de l’Union.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Colombe GREGOIRE* |
| *Tél.* | *+32 25469286* |
| *Courriel* | Colombe.gregoire@eesc.europa.eu  |

1. [***Facilité pour la reprise et la résilience et politique de cohésion : vers une politique de cohésion 2.0***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/facilite-pour-la-reprise-et-la-resilience-et-politique-de-cohesion-vers-une-politique-de-cohesion-20)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteure** | María del Carmen BARRERA CHAMORRO (groupe des travailleurs — ES) |
| **Corapporteur** | David SVENTEK (groupe des employeurs — CZ) |
|  |
| **Références** | Avis exploratoire à la demande de la présidence espagnole du Conseil de l’Union européenneEESC-2023-02427-00-00-AC-TRA |

**Points clés**

Le CESE:

* souligne que le principe fondamental de la politique de cohésion, à savoir que personne ne peut être laissé pour compte, reste correct et conserve toute sa validité, et que les partenaires de la société civile sont disposés à poursuivre leur travail en faveur de son application, qui passe par une action d’investissement robuste de la part de l’Union. L’esprit de cette politique doit être conservé, en dépit de ses imperfections;
* tient à faire valoir que l’inégalité des chances peut exercer, au niveau des régions, des États membres et de toute l’Union, un effet dommageable sur la croissance et la compétitivité à long terme. Il est donc nécessaire de diversifier et d’assouplir davantage la politique de cohésion afin de pouvoir accorder une plus grande attention aux personnes, en particulier aux plus vulnérables, et de mieux lutter contre l’inégalité des chances à laquelle sont confrontées nombre d’entre elles;
* affirme qu’il y a lieu d’élargir, moderniser ou revoir l’éventail des instruments et des approches, afin de construire une politique de cohésion forte, efficace, flexible et renouvelée, en concentrant davantage l’attention, au-delà des seuls investissements, sur les capacités, les liens interrégionaux, l’efficacité des résultats et les perspectives offertes aux bénéficiaires des actions;
* défend l’idée qu’il y a lieu de garantir que le recours aux fonds de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) soit pleinement compatible avec la mise en œuvre de la politique de cohésion et que les investissements et programmes déjà lancés par son truchement ne se trouvent pas interrompus;
* juge nécessaire d’accorder une attention particulière aux groupes de population qui, affichant les taux d’emploi les plus faibles, comme les femmes, les jeunes, les immigrés ou les personnes à faible niveau d’éducation, ont besoin, sur le terrain, de programmes spécifiques de formation et de requalification;
* est d’avis qu’il est nécessaire de continuer à protéger les petites et moyennes entreprises et leur durabilité, tout en trouvant les moyens de financer les grandes entreprises, qui constituent un facteur important en matière de convergence, notamment s’agissant des technologies stratégiques, couvertes par le nouvel instrument STEP, ou « plateforme sur les technologies stratégiques pour l’Europe »;
* insiste sur l’importance d’ouvrir des perspectives économiques d’un type inédit pour les régions moins développées ou périphériques, les aires rurales à faible densité de population, les îles de l’Union européenne et ses zones ultrapériphériques. Il est également nécessaire de combler le fossé entre les zones rurales et urbaines et les centres-villes;
* fait valoir que la diversification et la spécialisation devraient se traduire par des différenciations encore plus poussées dans le domaine du soutien financier, des modalités d’aide, de la gestion budgétaire, des objectifs et des investissements, et pense qu’il importe tout particulièrement de demander aux États membres et aux régions de l’Union européenne que les partenaires sociaux et les autres organisations de la société civile soient associés à cette démarche de la manière la plus large et opérante possible;
* est convaincu que la politique de cohésion doit rester la principale politique d’investissement de l’Union, s’agissant de soutenir la politique régionale européenne d’adaptation aux objectifs climatiques, de manière à parvenir à une société neutre en émissions de carbone et à réussir à opérer cette transition;
* estime que la politique de cohésion doit renforcer les investissements numériques dans les programmes existants qui visent à combler la fracture du numérique, étant donné que la transition numérique comporte des risques du point de vue des disparités sociales et territoriales, et a pour avis que la politique de cohésion donner la garantie que les bienfaits de la numérisation soient répartis de manière efficace et équitable;
* considère qu’il est primordial d’opérer une rationalisation dans la politique de cohésion à l’intention de ses bénéficiaires, par des mesures de simplification et d’assouplissement dans l’exécution des fonds à utiliser pour en réaliser les visées.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Georgios MELEAS* |
| *Tél.* | *+32 25469795* |
| *Courriel* | *Georgios.Meleas@eesc.europa.eu* |

* [***Euro numérique et étendue et effets du cours légal des billets de banque et pièces en euros***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/euro-numerique-et-etendue-et-effets-du-cours-legal-des-billets-de-banque-et-pieces-en-euros)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Antonio GARCÍA DEL RIEGO (groupe des employeurs — ES) |
| **Corapporteur** | Stefano PALMIERI (groupe des travailleurs — IT) |
|  |
| **Références** | Avis exploratoire à la demande de la présidence espagnole du Conseil de l’Union européenne |
| EESC-2023-00814-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

## estime que la réussite du projet de l’euro numérique dépendra largement de la **valeur ajoutée** qu’il apportera dans la pratique, qui découlera de la sécurité, de la confiance, de l’acceptation générale et de l’accès aisé et gratuit qu’il procurera aux citoyens et aux agents économiques. Pour le CESE, l’objectif de bâtir un euro numérique en qualité de **« bien public » européen** gratuit est important;

## souligne l’importance de disposer d’un **cadre européen juridique clair** à même de prévoir la possibilité exceptionnelle d’exemptions temporaires pour certains (types de) payeurs, ainsi que d’harmoniser des pratiques et des normes qui varient d’un État membre à l’autre;

## est d’avis qu’afin de **s’assurer** que les citoyens et les agents économiques **acceptent** complètement l’euro numérique, les institutions européennes doivent définir clairement les cas où l’on peut utiliser une éventuelle monnaie numérique de banque centrale (MNBC) et établir des options de conception appropriées en ce qui concerne des questions essentielles, telles que le contrôle du respect de la vie privée et de la loi, la technologie sous-jacente, les rôles respectifs du secteur privé et des banques centrales;

## demande la **poursuite des recherches ainsi qu’une analyse économique** des répercussions pour les systèmes bancaires, les paiements, les citoyens et les entreprises, afin de bien saisir les incidences et de concevoir avec soin l’éventuelle introduction de cette nouvelle forme de monnaie, en évaluant, pour les comparer, les coûts de fonctionnement et d’infrastructure du projet, ainsi que l’effet potentiel sur l’inclusion financière, la disponibilité des espèces pour les citoyens et l’autonomie stratégique ouverte de l’Union, et les bénéfices que ce projet procure;

## encourage la tenue d’un **large débat public** sur les raisons de l’émission éventuelle d’un euro numérique, ses avantages et ses inconvénients, afin de prendre des décisions éclairées et de s’assurer que le grand public comprenne le projet;

## est fermement convaincu que l’euro numérique **devrait rendre l’économie européenne plus compétitive à l’échelle mondiale, favoriser l’innovation et renforcer l’autonomie stratégique de l’Union européenne**. En outre, il pourrait accroître la disponibilité, améliorer la rapidité et réduire le coût des paiements transfrontaliers et permettre des échanges plus fluides avec d’autres zones monétaires;

## estime que la BCE devrait évaluer et contrôler en permanence comment et dans quelle mesure les **prestataires de services de paiement (PSP)** devraient avoir le droit de récupérer les investissements liés à la mise en place de l’infrastructure et des services frontaux de l’euro numérique, étant donné qu’ils bénéficieront, au fil du temps, du passage des paiements de détail à des canaux numériques;

## considère qu’il est essentiel de **veiller à ce que l’euro numérique n’ait pas de répercussions négatives sur la stabilité financière ou le potentiel de prêt**, pour autant que la base de financement des établissements de crédit ne soit pas indûment perturbée;

## est d’avis qu’il s’impose de respecter le principe du **cours légal de l’euro**, s’agissant des espèces ou de sa forme numérique, et que des règles harmonisées le régissant constituent des aspects importants pour garantir la facilité d’utilisation des deux formes de la monnaie;

## demande que la proposition fasse l’objet d’un **contrôle de la compétitivité** afin de confirmer son incidence positive sur la réalisation des objectifs déclarés et sur le soutien aux citoyens, aux entreprises, à la création d’emplois et aux conditions de travail.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Krisztina PERLAKY-TÓTH* |
| *Tél.* | *+32 25469740* |
| *Courriel* | *Krisztina.PerlakyToth@eesc.europa.eu* |

* [***De nouvelles règles de gouvernance économique parées pour l’avenir***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/de-nouvelles-regles-de-gouvernance-economique-parees-pour-lavenir)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Javier DOZ ORRIT (groupe des travailleurs — ES) |
| **Corapporteur** | Luca JAHIER (groupe des organisations de la société civile — IT) |
|  |
| **Références** | COM(2023) 240 finalCOM(2023) 241 finalCOM(2023) 242 final |
| EESC-2023-02275-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

## accueille favorablement **la simplification et la transparence accrue du cadre de gouvernance économique**, la réduction du biais procyclique, le renforcement de l’adhésion nationale et de l’application des règles, la différenciation entre les États membres et une trajectoire d’ajustement budgétaire mieux adaptée à chacun d’eux, sur la base d’un cadre de risque commun;

## plaide pour que **les négociations s’ouvrent rapidement entre les colégislateurs** afin qu’un accord sur les réformes puisse être trouvé avant la fin de l’année en cours, en vue d’une mise en œuvre avant les prochaines élections européennes, car un cadre à long terme robuste, équilibré, exécutoire et prévisible revêt la plus haute importance pour le marché de la dette également;

## propose de **remplacer l’obligation**, pour tout État membre dont le déficit budgétaire est supérieur à 3 %, **de réduire ce déficit à hauteur de 0,5 % du PIB en moyenne par an**, sauf en cas de circonstances exceptionnelles, **par une disposition qui puisse être davantage adaptée à la situation particulière des États membres** et qui devrait garantir la soutenabilité de la dette à long terme;

## demande de traiter séparément les **investissements publics**, du moins en ce qui concerne la transition écologique et la défense, au moment de décider s’il y a lieu d’ouvrir une procédure concernant les déficits excessifs, afin de donner aux États membres la possibilité d’engager les investissements publics nécessaires pour répondre aux priorités communes;

## estime qu’une **capacité budgétaire de l’UE** devrait être mise en place en temps utile, et au plus tard en 2026, pour répondre à au moins certains des besoins d’investissement en faveur des priorités communes et accorder aux États membres la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour assumer les coûts budgétaires que comportent les multiples transitions et qui ne sont pas considérés comme des investissements;

## appelle de ses vœux l’adoption d’une **définition de l’investissement public** dans laquelle l’éligibilité des dépenses publiques non courantes soit étendue au-delà de la formation de capital fixe de manière à englober la constitution de capital naturel et humain permettant des investissements publics dans des objectifs écologiques et sociaux;

## demande aux colégislateurs de procéder à un **examen plus poussé et approfondi** avant d’adopter le **nouveau règlement sur la méthode d’analyse de la soutenabilité de la dette**, afin d’éviter tout effet automatique involontaire découlant de nouvelles politiques d’austérité, en particulier au regard de l’incidence sociale des mesures qu’il conviendra de prévoir à terme;

## estime que **les sanctions** prévues au titre de la procédure concernant les déficits excessifs **ne devraient pas être appliquées de manière automatique**, sur la base d’une répartition des pays en catégories en fonction de leurs ratios de dette publique;

## est convaincu que la «**trajectoire technique**» devrait être en premier lieu du ressort des gouvernements nationaux et soumise à l’avis d’organismes budgétaires nationaux indépendants, puis, dans un second temps, être le fruit d’un dialogue technique avec la Commission européenne afin de renforcer l’adhésion nationale au processus;

## réclame une nouvelle fois que **la participation des partenaires sociaux et des organisations de la société civile** soit inscrite dans la proposition de règlement, laquelle devrait prévoir **l’obligation de mettre en place des procédures de consultation permanentes et structurées** aux différentes étapes du nouveau cadre de gouvernance économique. Le CESE et le CdR devraient en outre être associés au «dialogue relatif au Semestre européen»;

## est d’avis que les parlements nationaux et le Parlement européen ont un rôle à jouer dans le cadre de gouvernance économique de l’Union pour **renforcer la responsabilité démocratique**.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Krisztina PERLAKY-TOTH* |
| *Tél.* | *+ 32 2 546 9740* |
| *Courriel* | *Krisztina.PerlakyToth@eesc.europa.eu* |

# **EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET CITOYENNETÉ**

1. [***Lignes directrices pour l’emploi***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/lignes-directrices-pour-lemploi-3)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Carlos Manuel TRINDADE (groupe des travailleurs — PT) |
| **Références** | COM(2023) 599 finalEESC-2023-02548-00-00-AC |
|  |

**Points clés**

Le CESE:

* accueille favorablement la proposition de décision du Conseil sur les lignes directrices pour les politiques de l’emploi des États membres;
* attire l’attention sur le fait que l’instabilité politique et les niveaux élevés de l’inflation et des taux d’intérêt persistent, réduisant ainsi le pouvoir d’achat des citoyens et la compétitivité des entreprises et perturbant les décisions d’investissement dans les secteurs privé et public. Ces difficultés pourraient compromettre la mise en œuvre des lignes directrices pour l’emploi dans les États membres, la réalisation du socle européen des droits sociaux et celle des objectifs à l’horizon 2030;
* estime qu’il est d’autant plus nécessaire de prendre des initiatives pour accroître tout à la fois le rôle des partenaires sociaux et leur participation à l’élaboration et l’exécution des réformes et politiques sociales, économiques et de l’emploi, notamment en renforçant leurs capacités;
* exprime clairement ses préoccupations quant aux éventuelles conséquences d’un rétablissement des règles budgétaires en 2024, qui mettrait un terme à la suspension en vigueur ces dernières années;
* est convaincu que, comme l’a montré le passé, l’austérité n’est pas une solution. Ce sont, au contraire, les politiques publiques solidaires et durables, sur le modèle de celles mises en œuvre pendant la pandémie et au début de la guerre, qui offrent la réponse indispensable;
* préconise de dynamiser l’accès au marché du travail, notamment en augmentant le taux de participation des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des personnes inactives, des citoyens peu qualifiés, des ressortissants de pays tiers et d’autres groupes vulnérables, en promouvant la viabilité économique et sociale des entreprises, le renforcement des compétences des travailleurs et l’amélioration des conditions de travail;
* note qu’il est essentiel de renforcer l’offre de main-d’œuvre et d’améliorer l’accès à l’emploi, aux qualifications et aux compétences tout au long de la vie.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Ana DUMITRACHE* |
| *Tél.* | *+32 25468131* |
| *Courriel* | *ana.dumitrache@eesc.europa.eu* |

* [***Soutien et financement en faveur de la société civile dans le domaine des droits fondamentaux, de l’état de droit et de la démocratie***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/soutien-et-financement-de-la-societe-civile-dans-le-domaine-des-droits-fondamentaux-de-letat-de-droit-et-de-la)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Cristian PÎRVULESCU (groupe des organisations de la société civile — RO) |
| **Corapporteure** | Ozlem YILDIRIM (groupe des travailleurs — FR) |
|  |
| **Référence** | Avis d’initiativeEESC-2023-01399-00-00-AC |
|  |

**Points clés**

Le CESE:

* réaffirme le rôle essentiel que jouent les organisations de la société civile (OSC) dans la démocratie et regrette que le soutien apporté par l’UE ne soit pas à la hauteur du caractère central du rôle et des responsabilités qui sont les leurs;
* est favorable à la création d’un instrument financier spécifiquement consacré aux OSC qui œuvrent dans le domaine des droits de l’homme et de la démocratie au sein de l’Union, lequel serait équivalent à l’instrument européen pour la démocratie et les droits de l’homme (IEDDH), disponible pour des activités hors UE;
* plaide pour que soit instituée une plateforme analogue à «Protect Defenders» pour les défenseurs des droits de l’homme qui travaillent dans les États membres de l’Union, et encourage la Commission européenne à mettre en place un mécanisme d’alerte et de suivi pour faire face aux problèmes et aux menaces subis par les OSC;
* propose de mettre à jour la méthodologie du rapport de la Commission européenne sur l’état de droit afin de souligner le rôle des OSC dans la sauvegarde de l’état de droit, tout comme la responsabilité qui incombe aux États membres de remédier aux obstacles qu’elles rencontrent à cet égard. Le CESE invite la Commission à intégrer dans sa méthodologie les conclusions des rapports élaborés par le groupe «Droits fondamentaux et état de droit» (DFED) à la suite de ses visites dans les États membres;
* insiste sur la nécessité d’envisager des moyens appropriés de remédier à la précarité du travail dans le secteur des OSC qui sont actives dans le domaine de la démocratie, de l’état de droit et des droits fondamentaux, mettant notamment en avant la sécurité de l’emploi, le bien-être des travailleurs des OSC et la stabilité financière associée de leurs organisations;
* réserve bon accueil au programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV) et demande que:
* sa capacité et sa flexibilité en matière de financement soient accrues;
* l’octroi des financements ne soit plus fondé sur des projets mais sur une base opérationnelle;
* les exigences relatives au cofinancement soient assouplies;
* il soit remédié à la charge administrative disproportionnée qu’entraîne la collecte de fonds.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Jean-Marie ROGUE* |
| *Tél.* | *+32 25468909* |
| *Courriel* | *JeanMarie.Rogue@eesc.europa.eu* |

* [***Politique stratégique pluriannuelle pour la gestion européenne intégrée des frontières***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/politique-strategique-pluriannuelle-pour-la-gestion-europeenne-integree-des-frontieres)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Cristian PÎRVULESCU (groupe des organisations de la société civile — RO) |
| **Corapporteur** | José Antonio MORENO DÍAZ (groupe des travailleurs — ES) |
|  |  |
| **Références** | COM(2023) 146 finalEESC-2023-02519-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* accueille favorablement la stratégie pour la gestion européenne intégrée des frontières, en ce qu’elle offre **un instrument de gestion qui vise à améliorer la coordination** entre les États membres et leurs objectifs communs pour ce qui concerne les frontières extérieures;
* souligne l’importance de disposer **d’une stratégie commune pour une meilleure gestion des frontières extérieures, garantissant la sécurité intérieure de l’Union et la sûreté de ses résidents**, ainsi que **la protection des droits fondamentaux** et **la libre circulation des personnes** en son sein;
* soutient pleinement l’orientation stratégique relative à la GEIF, pour qui **Frontex et les autorités compétentes des États membres devraient intégrer des garanties en matière de droits fondamentaux** dans toutes leurs activités. Le Comité invite instamment la Commission et l’Agence à réviser la stratégie en matière de droits fondamentaux afin d’y **inclure des objectifs concrets** liés au travail et à **l’influence des contrôleurs des droits fondamentaux**;
* recommande à la Commission d’utiliser le cadre de la GEIF pour **exiger de chaque État membre un plan relatif aux droits fondamentaux** dans le domaine de la gestion des frontières, qui reflète et complète le plan qui guide l’activité de Frontex;
* met l’accent sur la nécessité de mettre en place **un véritable régime d’asile européen commun** qui soit **efficace, sûr et sécurisé, commun et obligatoire pour les 27 États membres**. Des voies d’accès légales, sûres et efficaces devraient être prévues pour l’immigration à des fins professionnelles — des voies de migration efficaces et réalistes, légales et sûres vers l’Union pour faciliter une politique migratoire équilibrée;
* regrette que, dans le cadre de la GEIF, **la pratique des refoulements ne soit pas suffisamment reconnue et combattue**, et demande à la Commission d’**élaborer des plans clairs** à cet égard et d’enjoindre aux institutions frontalières nationales d’éviter ces pratiques inacceptables;
* insiste sur le fait qu’**en aucun cas la politique étrangère ou la politique de coopération de l’UE ne devraient être subordonnées à la coopération des pays d’origine** dans les processus de retour et de réadmission.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Triin AASMAA GOMES* |
| *Tél.* | *+32 25469524* |
| *Courriel* | *Triin.AasmaaGomes@eesc.europa.eu* |

* [***Transmission de procédures en matière pénale***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/transfer-proceedings-criminal-matters)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Vasco DE MELLO (groupe des travailleurs — PT) |
|  |
| **Référence** | COM(2023) 185 finalEESC-2023-02300-00-00-AC |
|

**Points clés**

Le CESE:

* accueille favorablement l’initiative de la Commission européenne visant à créer un régime commun de transmission des procédures pénales entre les États membres, évitant ainsi la duplication des procédures pénales pour les mêmes faits impliquant les mêmes auteurs dans plus d’un État membre, ainsi qu’à réduire le phénomène d’impunité causé par l’absence de poursuites pénales;
* estime qu’il conviendrait d’ajouter ou de corriger un certain nombre de points. En effet, le CESE:
	+ est d’avis qu’il convient de faire expressément référence à la Convention européenne des droits de l’homme et à la charte des droits fondamentaux de l’Union européenne, ainsi qu’à d’autres instruments juridiques visant la protection des droits fondamentaux;
	+ attire l’attention sur le fait que le système proposé ne saurait être utilisé pour permettre aux suspects et aux personnes poursuivies d’obtenir, en toute commodité, un régime juridique plus favorable;
	+ se félicite de la décision de mettre en œuvre des outils numériques communs, mais estime qu’il convient de préserver la possibilité d’utiliser le canal de communication sur support papier afin de ne pas exclure les personnes qui n’ont pas accès aux ressources informatiques;
	+ estime que l’ensemble du processus de traduction devrait être mené avec la plus grande rigueur (et qu’il ne devrait pas être autorisé ce faisant de recourir à l’intelligence artificielle sans intervention humaine), et que la législation devrait prévoir le droit de former un recours pour mauvaise traduction des actes de procédure;
	+ est d’avis qu’il y a lieu de former tous les professionnels du domaine judiciaire, ainsi que d’autres intervenants, comme les traducteurs;
	+ estime qu’il convient de prévoir une méthode de résolution des conflits négatifs de compétence qui pourraient découler de l’application du règlement à l’examen;
	+ attire l’attention sur le fait qu’il conviendrait de supprimer la possibilité pour l’autorité requérante, en cas d’acceptation de la transmission d’une procédure pénale, de ne transmettre à l’autorité requise qu’une partie des documents du dossier de procédure et non leur totalité.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Alessia COVA* |
| *Tél.* | *+32 2 546 9426* |
| *Courriel* | *Alessia.Cova@eesc.europa.eu* |

# **MARCHÉ UNIQUE, PRODUCTION ET CONSOMMATION**

* [***Paquet «Réforme douanière»***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/paquet-reforme-douaniere)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Anastasis YIAPANIS (groupe des organisations de la société civile — CY) |
|  |
| **Références** | COM(2023) 258 final |
| EESC-2023-01888-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* souligne la nécessité d’**attirer des compétences spécialisées dans les questions douanières relevant de domaines non traditionnels** tels que la protection de l’environnement, la communication, l’aide aux consommateurs et la sécurité sociale, **en promouvant les carrières dans les douanes** auprès de la jeune génération et en mettant en œuvre des programmes de formation et de requalification dans tous les États membres;
* plaide en faveur d’une stratégie clairement définie pour **intégrer l’intelligence artificielle (IA) dans les systèmes douaniers**, tout en respectant les considérations éthiques à chaque étape du processus;
* **désapprouve la proposition de tenir une demande pour rejetée si une autorité douanière ne respecte pas les délais fixés** pour la communication de sa décision. Contrairement à la proposition de la Commission, dans de tels cas, les demandes devraient être considérées comme acceptées;
* recommande que **les entreprises de l’Union bénéficient d’un accès sans restriction à l’ensemble des lois, réglementations, lignes directrices et conseils pertinents ayant trait à leurs opérations douanières**. Le Comité demande expressément que l’agence douanière de l’UE joue un rôle spécifique de soutien aux PME.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Silvia STAFFA* |
| *Tél.* | *+32 25468378* |
| *Courriel* | *Silvia.Staffa@eesc.europa.eu* |

* [***Train de mesures sur les brevets***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/train-de-mesures-sur-le-brevet-unitaire)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Rudolf KOLBE (groupe des organisations de la société civile — AT) |
|  |
| **Références** | COM(2023) 221 finalCOM(2023) 222 finalCOM(2023) 223 finalCOM(2023) 224 finalCOM(2023) 231 finalCOM(2023) 232 finalEESC-2023-02306-00-00-AC  |
|  |

**Points clés**

Le CESE:

* se félicite de l’intention de la Commission européenne de prendre des mesures en matière de certificats complémentaires de protection (CCP), et en particulier du **projet visant à créer un nouveau CCP centralisé** pour les **brevets européens à effet unitaire** (brevets unitaires). Ces mesures sont essentielles à la mise en place d’un système de brevets plus harmonisé au sein de l’Union;
* estime que la proposition de système centralisé pour les brevets essentiels liés à une norme (BEN) est susceptible de promouvoir efficacement la transparence et la prévisibilité des BEN. Toutefois, en raison de sa complexité technique et juridique, la mise en place de procédures et d’un traitement administratif appropriés pour établir le caractère essentiel et les conditions FRAND (équitables, raisonnables et non discriminatoires) d’un BEN donné constituera un défi majeur dans le cadre de ce projet. Le CESE **demande donc à la Commission** de poursuivre l’examen du projet et d’**envisager d’associer davantage les experts et les autorités compétentes, y compris la juridiction unifiée du brevet (JUB)**;
* est d’avis qu’il est pertinent et **primordial que le système de brevets prévoie un système d’octroi de licences obligatoires qui soit transparent et équitable pour toutes les parties prenantes** (les titulaires de droits, les titulaires de licences potentiels et le public) et protège les droits fondamentaux. La **proposition à l’examen ne répond pas à ces critères**, dans la mesure où elle n’est conforme ni à la convention européenne des droits de l’homme (CEDH), ni aux normes minimales requises par l’accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (accord sur les ADPIC)[[2]](#footnote-2);
* **recommande que la mise en place d’un octroi de licences obligatoires pour la gestion de crises pour les brevets européens et unitaires soit traitée par une juridiction qui soit aussi techniquement compétente, telle que la JUB**, sur la base d’un cadre juridique et procédural transparent.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Dalila BERNARD* |
| *Tél.* | *+32 25468438* |
| *Courriel* | Dalila.Bernard@eesc.europa.eu |
|  |  |

* [***Pour une chaîne d’approvisionnement résiliente, durable et responsable de l’Union européenne dans le domaine des matières premières critiques***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/pour-une-chaine-dapprovisionnement-resiliente-durable-et-responsable-de-lunion-europeenne-dans-le-domaine-des-matieres)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteure** | Cinzia DEL RIO (groupe des travailleurs — IT) |
|  |
| **Références** | Avis d’initiative |
| EESC-2023-00879-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* fait valoir que dans le contexte géopolitique actuel, la priorité première de l’Union et de ses États membres consiste aujourd’hui à **s’assurer un accès aux matières premières les plus cruciales** pour soutenir les transitions numérique et écologique du système industriel, étant entendu que le respect des normes sociales et environnementales tout au long des chaînes de valeur**, dans tous les pays, demeure un objectif fondamental des politiques de l’Union**;
* compte tenu de la dynamique internationale actuelle ainsi que des contraintes sociales et environnementales avec lesquelles il faut composer, conseille de reconnaître que **des mesures volontaires et non obligatoires sont insuffisantes** pour relever des défis aussi complexes;
* recommande de garantir le respect obligatoire, dans les accords commerciaux, de l’ensemble des règles et normes internationales, à commencer par celles qui s’appliquent au commerce illicite de ressources, en prévoyant des **sanctions à caractère commercial**;
* est favorable à la **numérisation de la filière de production**. L’utilisation des technologies numériques jouera un rôle clé pour améliorer la gestion de la chaîne d’approvisionnement et l’efficacité de la filière de production et pour détecter les problèmes à un stade précoce, grâce à des plateformes de gestion des commandes, à la traçabilité des produits et au suivi des processus de production;
* recommande d’**associer le Parlement au comité européen des matières premières critiques, et ce, non pas en tant que simple observateur**. Ce comité se doit de consulter les partenaires sociaux et les organisations de la société civile de l’Union sur toutes les propositions, afin de garantir des décisions inclusives et des conditions de concurrence équitables entre les États membres de l’UE.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Silvia STAFFA* |
| *Tél.* | *+32 2 546 83 78* |
| *Courriel* | *Silvia.Staffa@eesc.europa.eu* |

* [***Plateforme STEP***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/step-platform)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Matteo Carlo BORSANI (groupe des employeurs — IT) |
|  |
| **Références**  | COM(2023) 335 final |
| EESC-2023-003586-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* recommande que l’**investissement dans le capital humain** aille de pair avec l’investissement dans la recherche et le développement de technologies productives. En particulier, le CESE demande de **nouvelles politiques de perfectionnement et de reconversion professionnels qui soient uniformes** dans les 27 États membres, afin d’éviter les «fuites de cerveaux» et les asymétries concurrentielles;
* recommande aux colégislateurs de promouvoir, au cours du processus législatif, une **définition des secteurs concernés par le règlement qui puisse être interprétée de manière uniforme**, cette définition ne figurant pas en l’état dans la proposition de la Commission;
* invite la Commission à évaluer, sur la base de l’expérience acquise, la possibilité de mettre en place un **véritable fonds de souveraineté à part entière** lors de la négociation du cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034, et de l’accompagner d’un ensemble de **réformes à long terme axées sur le soutien à l’industrie**, dans une optique de stabilité budgétaire et d’équité entre les États membres.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Silvia STAFFA* |
| *Tél.* | *+32 25468378* |
| *Courriel* | *silvia.staffa@eesc.europa.eu* |

# **AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT**

* [***Convention dans les pêches de l’Atlantique du Nord-Est***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/conservation-and-control-measures-applicable-area-covered-convention-future-multilateral-cooperation-north-east-atlantic)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Francisco Javier GARAT PÉREZ (groupe des organisations de la société civile — ES) |
|  |
| **Référence** | COM(2023) 362 finalEESC-2023-03331-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

## estime que la transposition dans le droit de l’Union des mesures de conservation et de contrôle adoptées par la Commission des pêches de l’Atlantique du Nord-Est (CPANE) est nécessaire pour parvenir à une application uniforme et effective de ces mesures au sein de l’Union;

## est toutefois d’avis que cette procédure de transposition ne prévoit toujours pas de mécanisme rapide, alors que ces mesures sont susceptibles d’être modifiées chaque année et que la bureaucratie de l’UE est très lente, ce qui se traduit par un écart constant entre les règles adoptées par la CPANE et la législation de l’Union;

## souligne le rôle important joué par les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) dans l’adoption de mesures de conservation, de gestion et de contrôle des stocks halieutiques en haute mer et demande à la Commission européenne et aux États membres, avec les autres parties contractantes, de les renforcer autant que possible en les dotant des moyens économiques, humains et scientifiques nécessaires pour atteindre correctement leurs objectifs.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Arturo ÍÑIGUEZ* |
| *Tél.* | *+32 2 546 8768* |
| *Courriel* | *Arturo.Iniguez@eesc.europa.eu* |

* [***Révision des normes de commercialisation de l’UE pour les produits agricoles***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/revision-des-normes-de-commercialisation-de-lue-pour-les-produits-agricoles)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteure** | Kerli ATS (groupe des organisations de la société civile — EE) |
|  |
| **Référence** | COM(2023) 201 finalEESC-2023-02432-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

## a déjà déclaré qu’il est essentiel de promouvoir des régimes alimentaires sains et durables[[3]](#footnote-3) afin d’améliorer la santé des personnes, le bien-être des écosystèmes et de la société dans son ensemble, et plus particulièrement la vitalité des zones rurales;

## accueille favorablement la proposition de révision de la directive relative au miel, qui introduit une indication obligatoire de l’origine afin d’accroître la transparence pour les consommateurs; regrette néanmoins son manque d’ambition concernant la mise en œuvre et la promotion de mesures supplémentaires visant à lutter contre la fraude;

## demande instamment l’adoption de mesures plus ambitieuses visant à protéger les producteurs européens de miel, à faire appliquer des normes de commercialisation strictes, à réaliser systématiquement des tests et des contrôles de traçabilité du miel importé dans l’Union, et à exiger un étiquetage mentionnant les pays d’origine pour les mélanges de miel; cet étiquetage devrait indiquer aussi le pourcentage respectif de chaque origine, présenté par ordre décroissant;

## insiste avec force sur la nécessité d’agir rapidement pour trouver une méthode analytique fiable et accessible, ce qu’il considère comme une condition préalable à la mise en œuvre de l’étiquetage obligatoire de l’origine afin de protéger les consommateurs contre la fraude;

## estime qu’il importe de veiller à ce que les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, ne soient pas confrontées à des coûts excessifs;

## souligne la nécessité d’un étiquetage spécifique portant la mention «ultrafiltré» ou «pasteurisé», qui indiquera clairement les transformations que le miel a subies à travers ces processus spécifiques, lesquels réduisent les propriétés et avantages naturels du miel;

## demande qu’une évaluation soit menée pour établir dans quelle mesure l’apposition de la mention «pas de jus de fruits additionnés de sucres» à côté de la dénomination du produit pourrait favoriser une plus grande consommation de jus de fruits, au détriment de celle de fruits frais entiers;

## propose, d’une part, que les producteurs de nectar soient tenus de faire figurer la mention «contient des sucres ajoutés», le cas échéant, et, d’autre part, de supprimer progressivement la mention «sans sucres ajoutés»;

## estime, concernant la «confiture extra», que porter la teneur minimale générale en fruits au-delà du seuil actuel de 450 g/1000 g ne permettra pas d’obtenir un produit final avec une teneur totale en sucres qui soit moindre; est, en revanche, favorable à une augmentation de la teneur en fruits des confitures standard à 400 g/1000 g.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | Arturo ÍÑIGUEZ |
| *Tél.* | *+32 25468768* |
| *Courriel* | *Arturo.Iniguez@eesc.europa.eu* |

# **RELATIONS EXTÉRIEURES**

* [***La poursuite de la participation de l’Union au partenariat en matière de recherche et d’innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA) au titre d’Horizon Europe***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/la-poursuite-de-la-participation-de-lunion-au-partenariat-en-matiere-de-recherche-et-dinnovation-dans-la-zone)

|  |  |
| --- | --- |
| **Références** | Avis de catégorie CCOM(2023) 359 final |
| EESC-2023-03618-00-00-AC |

**Points principaux**

Le CESE:

* ayant estimé que le contenu de la proposition est satisfaisant et n’appelle aucun commentaire de sa part, a décidé de rendre un avis favorable au texte proposé.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Tzonka IOTZOVA* |
| *Tél.* | *+32 25468978* |
| *Courriel* | *Tzonka.Iotzova@eesc.europa.eu* |

* [***La stratégie de sûreté maritime de l’UE et son plan d’action «Renforcement de la stratégie de sûreté maritime de l’UE pour faire face à l’évolution des menaces dans le domaine maritime»***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/communication-conjointe-sur-la-mise-jour-de-la-strategie-de-surete-maritime-de-lue-et-de-son-plan-daction-une-strategie)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Anastasis YIAPANIS (Groupe des organisations de la société civile — CY) |
| **Corapporteur** | Mateusz SZYMAŃSKI (Groupe des travailleurs — PL) |
|  |
| **Références** | JOIN(2023) 8 finalEESC-2023-02550-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* reconnaît que la nouvelle stratégie de sûreté maritime de l’Union européenne est alignée sur la boussole stratégique et estime que cette stratégie doit préserver la souveraineté, la sécurité et la compétitivité de l’Union; En accordant la priorité au domaine maritime, cette dernière peut faire progresser son grand principe politique qu’est le multilatéralisme dans ses actions extérieures;
* affirme qu’en ce qui concerne le financement, les besoins de l’UE en matière de sûreté maritime requièrent un accroissement des investissements de la part des États membres. Par conséquent, afin de garantir des synergies entre les capacités militaires fragmentées de l’Union, les États membres doivent recourir davantage à la mise en commun et au partage de leurs ressources, et recenser les domaines prioritaires pour les opérations et les passations conjointes de marchés;
* reconnaît que l’agression militaire de la Russie, son comportement imprévisible et son recours à des stratégies hybrides constituent une grave menace pour la sécurité maritime internationale;
* considère que la coopération entre l’UE et l’OTAN est essentielle et qu’il conviendrait de la renforcer par un meilleur partage des connaissances relatives à la situation maritime et une coordination plus efficace dans différents domaines d’intérêt commun, y compris la protection des infrastructures critiques;
* préconise que l’Union européenne accroisse sa collaboration avec ses partenaires internationaux afin d’aborder collectivement des préoccupations communes, telles que le trafic d’êtres humains ou la traite des êtres humains;
* est favorable aux efforts visant à inclure la coopération en matière de sûreté maritime dans les futurs accords commerciaux de l’UE;
* se déclare préoccupé par la dépendance stratégique actuelle de l’Union à l’égard de la Chine, notamment la présence toujours plus massive d’activités chinoises dans les ports de plusieurs États membres;
* souligne l’importance de veiller à la sûreté et la sécurité des gens de mer ainsi que la nécessité de prévoir des programmes de formation professionnelle visant à renforcer la capacité des équipages à lutter contre les cybermenaces et à faire face aux incidents de sécurité;
* appelle de ses vœux la mise en place immédiate, au niveau de l’Union, d’une plateforme centralisée de surveillance afin de répondre aux besoins des acteurs civils comme militaires. L’intégration et une meilleure coordination des plateformes actuelles doivent permettre d’améliorer le partage d’informations au niveau européen dans le secteur maritime;
* estime qu’une collaboration continue et des discussions constructives sur le développement de la sûreté maritime doivent associer activement la société civile organisée de l’Union.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Ewa TOMASZEWSKA* |
| *Tél.* | *+32 25469724* |
| *Courriel* | *Ewa.Tomaszewska@eesc.europa.eu* |

* [***Arctique: comment offrir à une région géostratégique un avenir pacifique, durable et prospère***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/information-reports/arctique-comment-offrir-une-region-geostrategique-un-avenir-pacifique-durable-et-prospere)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Anders LADEFOGED (groupe des employeurs — DK) |
| **Corapporteur** | Christian MOOS (groupe des organisations de la société civile — DE) |
|  |
| **Références** | Rapport d’informationEESC-2023-01717-00-00-RI |
|  |

**Points clés**

Le CESE:

* vise à mettre en lumière dans le présent rapport l’importance d’une stratégie européenne globale et cohérente pour l’Arctique;
* estime qu’il est de l’intérêt de l’Union européenne de veiller à ce que l’Arctique, au regard de l’importance géostratégique de cette région du monde, ne voie pas les faibles tensions qui y prévalent dégénérer de façon définitive en fortes tensions, avec tous les risques inhérents à des frictions involontaires et à une escalade;
* au vu de la transformation de la région arctique et des graves conséquences de la guerre menée par la Russie en Ukraine sur la coopération transfrontalière locale, insiste tout particulièrement dans le présent rapport sur les besoins des populations locales, notamment les peuples autochtones, et sur les attentes qui sont les leurs en matière de développement économique et social;
* relève que les groupes d’intérêt locaux, tout en faisant preuve d’ouverture, et sachant que, dans une certaine mesure, ils plaident pour recevoir davantage d’investissements directs étrangers et d’engagement extérieur, souhaitent que les projets d’investissement améliorent le développement économique durable dans les régions arctiques et étendent les possibilités d’éducation et d’emploi pour la population locale, tout en attirant une main-d’œuvre étrangère qualifiée et en préservant les conditions environnementales nécessaires aux modes de vie traditionnels;
* fait valoir que dans l’Arctique européen, il existe d’importants gisements de matières premières critiques qui sont nécessaires à la transition écologique et numérique de l’Union, et qui pourraient conférer à l’Europe un plus haut degré d’autonomie stratégique;
* considère, encore en raison de ses gisements considérables de matières premières critiques qui sont nécessaires aux technologies vertes, mais aussi de son potentiel en matière d’énergies renouvelables telles que les énergies hydraulique, éolienne et solaire ou encore l’hydrogène vert, l’Arctique sera appelé à jouer, s’il est développé de manière durable, un rôle déterminant dans la lutte contre le changement climatique.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Maarit LAURILA* |
| *Tél.* | *+32 25469739* |
| *Courriel* | *Maarit.Laurila@eesc.europa.eu* |

1. [***Stratégie de l’Union en matière de santé mondiale — Une meilleure santé pour tous dans un monde en mutation***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/strategie-de-lue-en-matiere-de-sante-mondiale-une-meilleure-sante-pour-tous-dans-un-monde-en-mutation)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteurs** | Paulo BARROS VALE (groupe des employeurs — PT)Carlos Manuel TRINDADE (groupe des travailleurs — PT) Danko RELIĆ (groupe des organisations de la société civile — HR) |
|  |
| **Références** | COM(2022) 675 finalEESC-2023-01885-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

1. est favorable à l’adoption d’une approche globale renouvelée concernant la stratégie de l’Union en matière de santé mondiale et reconnaît qu’il est **urgent d’agir au niveau mondial pour lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles**, d’améliorer les systèmes de surveillance des maladies, les programmes de vaccination, l’accès aux médicaments essentiels et la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, et de renforcer les systèmes de santé;
2. insiste sur l’importance d’adopter une approche globale de la santé en s’attaquant aux **déterminants sociaux, économiques et environnementaux** de la santé;

## recommande d’intensifier les **investissements dans le domaine de la santé** (y compris la santé numérique), de manière à renforcer le rôle de chef de file mondial de l’UE et souligne que les **considérations sanitaires**, y compris celles relatives à la santé mentale, doivent être **intégrées dans tous les domaines de l’engagement extérieur de l’UE**, notamment dans les accords commerciaux et la coopération au développement;

## s’inquiète des difficultés que pose la **pénurie de personnel de santé** et insiste sur l’importance d’améliorer ses conditions de travail et de tenir compte de la migration de la main-d’œuvre;

## recommande d’aligner les actions relatives à la santé déjà menées par l’Union sur les objectifs et les priorités de la stratégie mondiale, tout en développant une **diplomatie** solide **en matière de santé**; soutient la demande formelle de **l’Union d’être invitée à siéger en qualité d’observateur au sein de l’Organisation mondiale de la santé**;

## suggère que les pays les plus démunis bénéficient d’un **programme plus conséquent d’aide au développement**. Il convient de poursuivre les stratégies et les actions de coopération avec les pays confrontés à des difficultés socio-économiques afin de les remettre sur la bonne voie pour atteindre les **objectifs en matière de santé** fixés dans le programme de développement durable à l’horizon 2030;

## plaide en faveur d’un **mécanisme de participation de la société civile** qui permettrait de mettre effectivement en œuvre la stratégie, et invite à améliorer la **gouvernance** au niveau national, en tenant compte de la complexité des systèmes de santé et en se tournant vers des approches plus systémiques.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Charlotte RIVE* |
| *Tél.:* | *+32 2 546 9388* |
| *Courriel:* | *Charlotte.Rive@eesc.europa.eu* |

1. [***Politique de l’eau: entre désertification et sécurisation, est venu le temps d’une diplomatie bleue***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/politique-de-leau-entre-desertification-et-securisation-est-venu-le-temps-dune-diplomatie-bleue)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Ioannis VARDAKASTANIS (groupe des organisations de la société civile — EL) |
| **Corapporteure** | Milena ANGELOVA (groupe des employeurs — BG) |
|  |
| **Références** | EESC-2023-00858-00-00-AC |
|  |

**Points clés**

Le CESE:

1. estime qu’en raison de sa pénurie croissante à l’échelle mondiale, l’**eau** est considérée comme un **atout stratégique de sécurité**. L’UE devrait **intensifier ses efforts** dans le domaine de la **diplomatie bleue** et intégrer celle-ci de manière systématique dans sa politique étrangère et ses relations extérieures, y compris dans ses politiques commerciale et de développement;
2. fait valoir que **l’eau n’est pas une simple marchandise**, mais un bien public essentiel à la vie humaine. L’UE devrait œuvrer en faveur d’un **accès à l’eau aisé, ininterrompu et abordable** pour tous à travers le monde et faciliter la gestion durable de l’eau et des eaux usées;
3. demande que la **protection des zones humides et de la biodiversité** soit considérée comme un élément essentiel de la diplomatie bleue. La gestion durable des **rivières, des zones humides et des lacs transfrontaliers du sud-est de l’Europe** devrait être prioritaire, compte tenu de leur grande importance pour la protection de la biodiversité européenne;
4. encourage la mise en place d’une **stratégie macrorégionale pour la région méditerranéenne**. Une telle stratégie pourrait renforcer la cohérence et l’intégration entre les cadres et les programmes déjà déployés tout en permettant une plus grande rationalité dans l’utilisation des ressources;
5. propose d’accorder une attention particulière à la **diplomatie bleue en Afrique subsaharienne**. Des outils proactifs devraient **réduire les flux migratoires** vers l’Union européenne liés à la crise de l’eau;
6. demande l’allocation d’un **financement adéquat** pour l’amélioration des **installations et infrastructures hydriques** existantes afin de garantir à l’ensemble de la population mondiale un accès équitable à l’eau potable et à l’assainissement. La stratégie «**Global Gateway**» constitue un excellent outil à cet égard.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Andreas BERGER* |
| *Tél.* | *+32 25469062* |
| *Courriel* | *Andreas.Berger@eesc.europa.eu* |

# **TRANSPORTS, ÉNERGIE, INFRASTRUCTURES ET SOCIÉTÉ DE L’INFORMATION**

* [***Liaison fixe transmanche — Accord international sur les exigences en matière de sécurité et d’interopérabilité***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/liaison-fixe-transmanche-accord-international-sur-les-exigences-en-matiere-de-securite-et-dinteroperabilite)

|  |  |
| --- | --- |
| **Références** | Avis de catégorie CCOM(2023) 328 finalEESC-2023-03697-00-00-AC |

**Points clés**

* Ayant estimé que le contenu de la proposition est [entièrement] satisfaisant et n’appelle aucun commentaire de sa part, le Comité a décidé de rendre un avis favorable au texte proposé.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Maja RADMAN* |
| *Tél.* | *+32 2 546 9051* |
| *Courriel* | *Maja.Radman@eesc.europa.eu* |

* [***Stratégie Drone 2.0***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/strategie-drone-20)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Maurizio MENSI (groupe des organisations de la société civile — IT) |
| **Références** | Avis d’initiativeEESC-2023-01646-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* souligne que le développement du marché des drones nécessite **une planification régionale et locale** intégrant la mobilité en tant que service dans le cadre d’une approche multisectorielle. Aussi s’imposera-t-il d’assurer une coordination avec les **autorités nationales et locales** compétentes. Le CESE estime que l’intégration des dimensions terrestre, aérienne et maritime pourrait devenir un facteur important de **développement territorial**;
* juge essentiel d’établir rapidement **une coordination adéquate entre les autorités compétentes**. Il y aura lieu d’assurer une interaction entre les systèmes réglementaires existants, afin que l’activité des drones soit traitée comme faisant partie intégrante des différents secteurs d’activité. En tenant compte de cette gouvernance à de multiples niveaux, la Commission devrait adopter des lignes directrices pour orienter le développement industriel. Les coûts liés à la gestion de l’U-space ne devraient pas être imputés aux usagers actuels de l’espace aérien (compagnies aériennes et exploitants d’aéronefs commerciaux);
* souligne qu’il est essentiel de garantir un niveau élevé de **sécurité physique et cybernétique** pour les drones, notamment à des fins de sécurité nationale, afin d’empêcher que la communication des UAS ne fasse l’objet d’actes de piratage et de prévenir ainsi toute utilisation ou prise de contrôle de ceux-ci à des fins malveillantes. Cette mesure contribuerait à préserver l’intégrité et la sécurité de l’espace aérien des zones urbaines;
* sachant que l’introduction d’une nouvelle mobilité aérienne est très certainement amenée à influencer et modifier de nombreux aspects de notre société, estime que pour en tirer le meilleur parti possible et assurer son **acceptation publique et politique**, l’UE devrait engager un vaste **exercice de renforcement des compétences et de l’acceptation** associant toutes les parties prenantes, les différents secteurs industriels et les citoyens.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact***  | *Maja RADMAN* |
| *Tél.* | *+32 2 546 9051* |
| *Courriel*  | *maja.radman@eesc.europa.eu* |

* [***Classe d’émissions de CO2 des véhicules lourds avec remorques***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/co2-emission-class-heavy-duty-vehicles-trailers)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Bruno CHOIX (groupe des employeurs — FR) |
|  |
| **Références** | COM(2023) 189 finalEESC-2023-03043-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* demande que l’on avance la date d’entrée en vigueur de la modification du calcul des péages en fonction de l’efficacité énergétique des remorques et des semi-remorques et de la prise en compte obligatoire de l’efficacité énergétique des remorques et des semi-remorques pour déterminer la classe de tarification applicable aux ensembles routiers tracteurs-remorques lorsque la différenciation des redevances en fonction des émissions de CO2 sera applicable aux véhicules à moteur. La date proposée par la Commission européenne (1er juillet 2030) devrait donc être avancée;
* demande que soient évaluées et examinées les conséquences possibles de l’imposition de péages ou de droits d’usage à tous les poids lourds, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME); par conséquent, recommande aux États membres de prévoir des exemptions ciblées de ces redevances;
* attire l’attention sur la nécessité de réduire les émissions de CO2 par tous les moyens possibles. Par exemple, il est possible de réduire les émissions de CO2 des véhicules lourds avec remorque en déplaçant leur trafic vers les réseaux ferroviaires européens, en tant que modes de transport à moindre intensité de carbone, et en introduisant des modes de propulsion alternatifs différenciés selon les types de transport (de la distribution de proximité au transport longue distance). La propulsion électrique peut convenir aux véhicules utilisés pour les trajets courts, et l’hydrogène, le gaz naturel renouvelable (GNR) et le gaz naturel liquéfié (GNL) aux véhicules lourds pour les trajets plus longs.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *António RIBEIRO PEREIRA* |
| *Tél.* | *+32 2 546 9363* |
| *Courriel* | *Antonio.RibeiroPereira@eesc.europa.eu* |

* [***Révision de la directive relative à la pollution causée par les navires***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/revision-de-la-directive-relative-la-pollution-causee-par-les-navires)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Constantine CATSAMBIS (groupe des employeurs — EL) |
|  |
| **Références** | COM(2023) 273 finalEESC-2023-02154-00-00-AC |
|  |

**Points clés**

Le CESE:

* accueille favorablement la proposition et reconnaît les efforts déployés par la Commission européenne pour renforcer la protection de l’environnement, notamment en faisant de la préservation des mers une priorité majeure et en introduisant des sanctions en cas d’infractions de pollution dans les mers européennes;
* reconnaît qu’il est important de disposer de sanctions dissuasives et proportionnées dans l’ensemble de l’UE pour les infractions en matière de pollution causée par les navires. Définir des exigences minimales de ce type comme point de référence et responsabiliser les pollueurs en appliquant le principe du «pollueur-payeur» pourrait être bénéfique et avoir un puissant effet dissuasif au sein de l’UE;
* souligne qu’une surveillance, un contrôle, une identification et une répression efficaces des infractions de pollution nécessiteront à la fois une main-d’œuvre qualifiée et des avancées technologiques, y compris en matière de technologie des drones et d’imagerie satellitaire. Il est nécessaire de disposer de professionnels dûment formés et qualifiés, d’assurer la reconversion et le perfectionnement professionnels ainsi que la formation complémentaire du personnel et des équipages dans le secteur du transport maritime, et de prévoir des inspections obligatoires en cas d’incidents de pollution marine, en tenant dûment compte à tout moment de la protection de la santé et de la sécurité au travail à bord du navire et parmi le personnel des autorités compétentes, y compris celui des ports.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Giorgia Andrea BORDIGNON* |
| *Tél.* | *+32 2 546 8535* |
| *Courriel* | *GiorgiaAndrea.Bordignon@eesc.europa.eu* |

* [***Agence européenne pour la sécurité maritime***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/agence-europeenne-pour-la-securite-maritime-0)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteure** | Kaia VASK (groupe des employeurs — EE) |
|  |
| **Références** | COM(2023) 269 finalEESC-2023-02847-00-00-AC |
|  |

**Points clés**

Le CESE:

* salue la proposition d’étendre les activités de l’Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM); il émet cependant de sérieux doutes quant au fait que l’Agence dispose des ressources financières et humaines nécessaires pour mener correctement à bien ces activités supplémentaires. L’accroissement des ressources de l’AESM qui est proposé se révèle insuffisant étant donné la mesure de l’augmentation proposée des tâches de l’Agence et l’ampleur des ambitions de l’UE en matière de politique maritime;
* est d’avis que l’Agence pourrait jouer un rôle important en soutenant la formation des inspecteurs chargés du contrôle par l’État du port et des fonctionnaires des administrations de l’État du pavillon afin de mener des inspections ciblées en ce qui concerne la mise en œuvre des droits des gens de mer et les conditions de travail et de vie à bord des navires;
* souhaiterait une participation et une contribution plus actives et plus substantielles des partenaires sociaux, ce qui améliorera les relations de l’AESM avec les parties prenantes externes et accroîtra la visibilité et la transparence de ses activités.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Giorgia BORDIGNON* |
| *Tél.* | *+32 25468535* |
| *Courriel* | *Giorgiaandrea.Bordignon@eesc.europa.eu* |

* ***[Révision de la directive relative aux enquêtes sur les accidents dans le secteur des transports maritimes](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/revision-de-la-directive-relative-aux-enquetes-sur-les-accidents-maritimes)***

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Sam HÄGGLUND (groupe des employeurs — SE) |
|  |
| **Références** | COM(2023) 270 finalEESC-2023-02982-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* soutient l’objectif consistant à clarifier le texte juridique relatif aux organismes d’enquête sur les accidents des États membres afin de renforcer leur capacité à améliorer leur fonctionnement et à établir des rapports en temps utile. En particulier, compte tenu des nouveaux défis qui se posent en matière de sécurité maritime, il convient de renforcer la coopération et l’assistance mutuelle entre États membres de l’UE en matière d’enquêtes de sécurité;
* souligne le rôle crucial que joue l’Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) dans la formation des autorités compétentes des États membres en ce qui concerne les nouvelles technologies, les sources d’énergie utilisées pour la propulsion, les manœuvres, l’exploitation et les questions de durabilité;
* se félicite que la proposition de directive à l’examen comporte une référence au traitement équitable des gens de mer en cas d’accident de mer afin d’éviter toute criminalisation injustifiée de la profession. Les gens de mer sont des professionnels estimés, et il importe de souligner qu’ils jouent un rôle essentiel pour assurer une gestion et une mise en œuvre des opérations en toute sécurité. À cet égard, il convient de renforcer, en collaboration avec l’industrie et les partenaires sociaux, la diffusion des rapports d’accidents auprès d’un large public et la mise en œuvre rapide des recommandations qu’ils comportent.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *António RIBEIRO PEREIRA* |
| *Tél.* | *+ 32 25469363* |
| *Courriel* | *Antonio.RibeiroPereira@eesc.europa.eu* |

* [***Révision de la directive relative au contrôle par l’État du port***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/revision-de-la-directive-sur-le-controle-par-letat-du-port)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Panagiotis GKOFAS (groupe des organisations de la société civile — EL) |
|  |
| **Références** | COM(2023) 271 finalEESC-2023-02988-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* fait valoir que les modifications de la directive doivent tenir compte des grandes priorités stratégiques de l’Union relatives au pacte vert, au programme de l’Union et des Nations unies concernant les objectifs de développement durable, aux droits de l’homme et à ceux des travailleurs, ainsi qu’à la cohésion sociale. Ainsi, les passages révisés de la directive doivent apporter des précisions en ce qui concerne les conditions de travail minimales des gens de mer, la conservation des eaux et des poissons, et la protection de l’environnement en général;
* souligne que le contrôle par l’État du port impose de renforcer les compétences du personnel et d’augmenter les effectifs. En effet, la nouvelle réglementation, qui se fonde sur les règles de l’Organisation maritime internationale, prévoit des exigences accrues et nécessite d’améliorer les qualifications en matière d’inspection, tant sur le plan technique qu’opérationnel. Il est donc essentiel de financer le perfectionnement et la reconversion des agents chargés du contrôle par l’État du port, grâce à des programmes de formation actualisés. Le CESE se félicite que l’Agence européenne pour la sécurité maritime ait été chargée de concevoir et de proposer des formations aux agences des États membres de l’Union pour leur permettre de mieux répondre à ces exigences;
* insiste sur la nécessité pour les États membres de prévoir une méthodologie et un processus de certification communs, unifiés et mutuellement agréés en matière de suivi numérique et d’échange d’informations pour tous les types de navires. Le CESE est favorable à l’utilisation de certificats électroniques.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *António RIBEIRO PEREIRA* |
| *Tél.* | *+32 2 546 93 63* |
| *Courriel* | *Antonio.RibeiroPereira@eesc.europa.eu* |

* [***Révision de la directive concernant le respect des obligations des États du pavillon***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/revision-de-la-directive-concernant-le-respect-des-obligations-des-etats-du-pavillon)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteure**  | Tanja BUZEK (groupe des travailleurs — DE) |
|  |
| **Références** | COM(2023) 272 finalEESC-2023-02992-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* estime que la révision de la directive relative aux obligations des États du pavillon doit garantir que ces derniers mettent pleinement en œuvre les droits des gens de mer à bord de leurs navires. Les véritables enjeux résident dans un contrôle rigoureux par l’État du pavillon et par l’État du port des prescriptions de la convention du travail maritime, 2006 (MLC 2006), qui va de pair avec une assistance technique et une formation dispensées par l’Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM), l’Organisation internationale du travail (OIT), l’université maritime mondiale, le Centre international de formation de l’OIT, l’Institut de droit maritime international, etc.;
* recommande de poursuivre, de renforcer et d’étendre la formation dispensée par l’AESM aux autorités des États du pavillon de l’UE de manière à couvrir plus en détail les aspects liés à la MLC 2006. Le Comité estime que l’Agence pourrait jouer un rôle important en soutenant la formation des fonctionnaires des administrations de l’État du pavillon, ainsi que des inspecteurs des États membres chargés du contrôle par l’État du port, de manière à mener des inspections ciblées à cet égard, ainsi que dans le cadre de son mandat de formation plus large;
* estime qu’il convient que l’Union européenne joue un rôle de premier plan dans la lutte contre les pavillons de complaisance en atteignant un niveau d’excellence en matière d’exigences et de contrôle de ses navires. La nature intrinsèquement mondiale du secteur fait ressortir l'importance d'une approche neutre du point de vue du pavillon et d'un environnement réglementaire favorable, une condition préalable à la création de conditions de concurrence équitables et à la prévention des pratiques indésirables.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *António RIBEIRO PEREIRA* |
| *Tél.* | *+ 32 2 546 9363* |
| *Courriel* | *Antonio.RibeiroPereira@eesc.europa.eu* |

* [***Durées minimales des pauses et des temps de repos dans le secteur du transport occasionnel de voyageurs***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/duree-minimale-des-pauses-et-des-temps-de-repos-pour-le-transport-occasionnel-de-voyageurs)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur**  | Mateusz SZYMAŃSKI (groupe des travailleurs — PL) |
|  |
| **Références** | COM(2023) 256 finalEESC-2023-02929-00-00-AC |
|  |

**Points clés**

Le CESE:

* estime qu’il est essentiel de créer des conditions de concurrence équitables pour tous les exploitants du secteur du transport occasionnel de voyageurs, ce qui permettra de garantir une concurrence loyale;
* souligne que l’ensemble des autorités nationales et européennes compétentes doivent combattent fermement les tentatives de contourner les règles en vigueur en ce qui concerne les conditions de travail des conducteurs, afin d’accroître l’attrait d’un secteur déjà en proie à des pénuries de personnel;
* propose que la mise en œuvre et le respect effectifs des règles existantes fassent l’objet d’une attention beaucoup plus soutenue. Un certain nombre de possibilités s’offrent pour atteindre cet objectif, notamment l’utilisation d’outils numériques aux fins d’inspections, qui pourraient être soutenus par des financements de l’Union européenne.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Alessandro RIZZI* |
| *Tél.* | *+32 25468679* |
| *Courriel* | *Alessandro.Rizzi@eesc.europa.eu* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. [Avis exploratoire du CESE](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/euro-numerique-et-etendue-et-effets-du-cours-legal-des-billets-de-banque-et-pieces-en-euros), élaboré à la demande de la présidence espagnole. Non encore publié. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les procédures doivent garantir un procès équitable, y compris le droit à un recours effectif (articles 6 et 13 de la CEDH, et articles 42 et 59 de l’accord sur les ADPIC). [↑](#footnote-ref-2)
3. Avis du CESE sur la «Promotion de régimes alimentaires sains et durables dans l’Union européenne», [JO C 190 du 5.6.2019, p. 9](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX:52018IE4568). [↑](#footnote-ref-3)